

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education, notamment son article L954-2,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 mai 2021.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 18 mai 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint du 3 juin 2021,

DECIDE:

OBJET:

Le Conseil d'administration approuve la modification du cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP). Cette dernière porte sur deux éléments :

- -Le montant de la PEP est de 4000 euros par an durant quatre ans
- -Les membres du conseil académique restreint expertiseront les candidatures à la PEP.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université